

**Pôle Solidarités Sociales**

**Direction des Solidarités  
et de la Cohésion Sociale**

MONSIEUR GÉRARD PERRODIN  
MAIRE DU CREST  
PLACE DE LA TOURAGNE  
63450 LE CREST

Affaire suivie par Lucie PADER  
☎ 04.73.42.35.96  
✉ [lucie.pader@puy-de-dome.fr](mailto:lucie.pader@puy-de-dome.fr)

Clermont-Ferrand, le

Objet : Subvention à partir du 3<sup>ème</sup> enfant transporté  
PJ : Imprimé de demande de subvention

**MAIRIE LE CREST**

12. 06. 2023

**"COURRIER ARRIVÉE"**

Monsieur le Maire, *cher grand,*

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme poursuit son action en faveur des familles dont les enfants utilisent un transport scolaire (*fer ou route*) pour se rendre dans leur établissement.

Il rembourse la participation familiale annuelle à partir du 3<sup>e</sup> enfant transporté. Les enfants peuvent être externes, pensionnaires, demi-pensionnaires, scolarisés de la maternelle à l'université.

Le remboursement sera réalisé à partir du 3<sup>e</sup> abonnement payé, plafonné à 232,00 € par abonnement, déduction faite du remboursement éventuel de votre commune.

En effet certaines communes ont pris la décision de rembourser tout ou partie des frais de transport scolaire des familles. Aussi, afin de nous permettre d'instruire les demandes de « subvention à partir du 3<sup>e</sup> enfant transporté » convenablement, nous vous remercions de bien vouloir valider la participation ou non de votre commune sur chaque demande de subvention des familles résidentes sur votre territoire. Un emplacement a été prévu à cet effet sur l'imprimé de subvention pour l'année scolaire 2021/2022.

Je vous adresse un exemplaire de l'imprimé que je vous remercie de bien vouloir diffuser aux ayants droit, en insistant pour que le dossier qui sera retourné au Conseil départemental par les familles soit complet. Vous connaissez les familles nombreuses qui résident dans votre commune, vous pouvez donc les informer rapidement de cette action menée par le Conseil départemental.

Les familles peuvent également demander l'imprimé auprès de la Direction des Solidarités de la Cohésion Sociale et s'informer auprès de celle-ci pour toutes difficultés rencontrées ou le télécharger sur le site du Conseil départemental du Puy-de-Dôme à l'adresse internet indiquée en bas de page (dans la rubrique « Social - Enfance Jeunesse – Aide individuelle »).

La Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

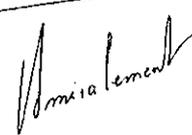
Vous remerciant par avance de votre collaboration.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Le Président du Conseil Départemental,**



**Lionel CHAUVIN**



## SUBVENTION ALLOUÉE A PARTIR DU 3<sup>e</sup> ENFANT TRANSPORTE

Suite

### COUT DU TRANSPORT PAYE PAR LA FAMILLE :

|          | Moyen de transport utilisé | Nom du transporteur | Montant annuel payé pour le transport scolaire pour l'année scolaire précédente |
|----------|----------------------------|---------------------|---|
| Enfant 1 |                            |                     |   |
| Enfant 2 |                            |                     |   |
| Enfant 3 |                            |                     |   |
| Enfant 4 |                            |                     |   |
| Enfant 5 |                            |                     |   |
| Enfant 6 |                            |                     |   |

### PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE RESIDENCE AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES

#### A FAIRE VALIDER OBLIGATOIREMENT PAR LA COMMUNE DE RESIDENCE

Participation financière de la commune sur un ou plusieurs abonnements scolaires :

Enfants concernés (Nom - Prénom) :

- .....
- .....
- .....
- .....

Montant du remboursement communal : Total : ..... €

Aucune participation financière de la commune

Date :

Cachet de la Mairie :

Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués sur le présent imprimé sachant que toute fraude pourra entraîner le rejet de ma demande ou le retrait de l'aide individuelle.

Les informations recueillies dans ce dossier, sauf les n° de téléphone et l'adresse e-mail, sont obligatoires pour l'attribution de l'aide au transport scolaire et font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification de vos informations, d'opposition au traitement auprès du service « Mobilités Solidaires » du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, 24 Rue Saint-Esprit, 63033 Clermont-Ferrand cedex 1. Pour réclamation vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données (même adresse) ou à la CNIL, 3 Place de Fontenoy, TSA 80715 - 75334 PARIS.

Les informations personnelles de votre dossier seront gérées sur l'année de votre demande d'aide aux transports scolaires et pourront être utilisées anonymement à usage statistique (secteur, fréquentation,...). Elles seront conservées en archivage sur une durée supplémentaire de 12 mois, avant destruction ou versement au service des archives départementales au titre du code du patrimoine.

Fait à : ..... Le : .....

A RETOURNER A L'ADRESSE SUIVANTE :

Signature obligatoire :

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
Direction de la Solidarité et de la Cohésion  
Sociale  
24 Rue Saint Esprit  
63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 01  
Contact : 04.73.42.35.96  
Mail : lucie.pader@puy-de-dome.fr



Vu le Règlement départemental des transports scolaires consultable sur le site [www.puy-de-dome.fr](http://www.puy-de-dome.fr),  
Vu la délibération du Conseil départemental du Puy-de-Dôme n°3.27 du 18 février 2020,

### PRINCIPES

A la fin de chaque année scolaire, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme peut accorder sous certaines conditions, des aides au transport scolaire. Celles-ci concernent les familles ayant au moins 3 enfants empruntant les transports en commun pour se rendre à leur établissement scolaire. Le versement de l'aide au transport scolaire est fonction du régime scolaire de l'enfant. La demande d'aide est valablement uniquement pour l'année scolaire 2022-2023.

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES

#### CONDITIONS POUR LES FAMILLES AYANT AU MOINS 3 ENFANTS TRANSPORTES :

1. Avoir au moins trois enfants qui empruntent des transports en commun pour se rendre à leur établissement scolaire (ligne scolaire, Transdôme, T2C, RLV Mobilités, SNCF, TUT,...), la majorité des enfants scolarisés de la famille ne doit pas être étudiant
2. Remboursement à partir du 3<sup>ème</sup> abonnement payé, plafonné à 232 €/abonnement selon la méthode de calcul suivante : somme des montants des abonnements acquittés par enfant divisé par le nombre total d'enfants déclarés

Attention, la participation communale éventuelle sera déduite du montant maximal de 232 €.

#### FAMILLE OU REPRESENTANT LEGAL

Civilité : Mr  Mme

Nom Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_  
Mail : \_\_\_\_\_

#### VOS DEMARCHES

1. Faire valider par la commune de résidence la partie « Participation de la commune de résidence aux transports scolaires » (voir au verso).
2. Remplir le tableau des enfants concernés ci-dessous.
3. Joindre les justificatifs de paiement des transports scolaires pour le réseau interurbain du Puy-de-Dôme (Région), SNCF, RLV Mobilités, T2C, TUT.
4. Joindre les certificats de scolarité 2022-2023 pour tous les niveaux scolaires (primaire, collège, lycée, post-bac).
5. Joindre un R.I.B en concordance avec le nom du représentant légal déclaré.
6. Si un ou des enfants ne possèdent pas le même patronyme que le représentant légal, joindre une copie du ou des livret(s) de famille (copie intégrale).

Date limite de retour : 27/10/2023  
Les dossiers incomplets et adressés hors délai ne seront pas traités

#### ENFANTS CONCERNES :

|          | Nom | Prénom | Date de naissance | Etablissement scolaire fréquenté | Régime (externe, pensionnaire ou ½ pensionnaire) |
|----------|-----|--------|-------------------|----------------------------------|--|
| Enfant 1 |     |        | .. / .. / ....    |                                  |  |
| Enfant 2 |     |        | .. / .. / ....    |                                  |  |
| Enfant 3 |     |        | .. / .. / ....    |                                  |  |
| Enfant 4 |     |        | .. / .. / ....    |                                  |  |
| Enfant 5 |     |        | .. / .. / ....    |                                  |  |
| Enfant 6 |     |        | .. / .. / ....    |                                  |  |